Outil 1.1

**La *Norme de qualité de l’enseignement* pour les détenteurs**

**d’un brevet permanent**

*School Act Appendix, Alberta Education, 2003*

L’enseignement est de qualité lorsque l’analyse continue du contexte faite par l’enseignant, et que les décisions de l’enseignant relatives aux connaissances et compétences pédagogiques auxquelles il doit faire appel donnent lieu à un apprentissage optimal de la part des élèves.

Les descripteurs d’exécution notés ci-dessous sont pour les détenteurs d’un brevet d’enseignement permanent. Il existe des descripteurs différents en fonction des différents brevets provisoires. Lisez chaque descripteur, songez au contexte dans lequel vous enseignez actuellement, notez les choses que vous faites bien et les domaines dans lesquels vous pensez avoir des progrès à faire. Un enseignant devrait pouvoir :

a) appliquer une pédagogie appropriée basée sur les variables contextuelles,

b) comprendre les cadres législatif, moral et éthique,

c) comprendre les matières au programme,

d) utiliser diverses méthodes d’enseignement et d’apprentissage,

e) effectuer toute une gamme d’activités de planification,

f) créer et maintenir un environnement propice à l’apprentissage,

g) élaborer des activités d’apprentissage pertinentes à partir du programme d’études,

h) appliquer différentes technologies,

i) recueillir et utiliser l’information relative à l’apprentissage des élèves,

j) établir et maintenir des partenariats, et

k) continuer à apprendre tout au long de sa carrière.